



Pointe Hague Animation Rencontres

Association loi de 1901

Siret : 821 893 351 00014

Local associatif Le Palis

50440 Omonville la Rogue

PROJET ÉDUCATIF



Présentation

L'association Phare a pour vocation de favoriser les relations sociales des habitants du territoire et de créer du lien intergénérationnel. Pour cela, elle met à disposition de la population un ensemble de services et d'équipements collectifs à caractère familial, éducatif, social, culturel et de loisirs.

L'origine de cette démarche fait suite à un projet local de territoire émanant de jeunes, de parents et d'élus. Depuis la fermeture d'une association de loisirs en 2015, il existait un potentiel non négligeable d'enfants et de jeunes pour lesquels il n'y avait plus de lieu de rencontres et de projets. En ce sens, il semblait donc important de développer de nouveaux espaces au service du vivre ensemble.

Le projet éducatif de l'association traduit son engagement et ses priorités. Il est défini par son bureau, composé de 5 membres, et du conseil d'administration regroupant 6 communes déléguées de La Hague : Omonville La Rogue, Digulleville, Saint Germain des Vaux, Omonville La Petite, Jobourg et Auderville. Ce projet s'articule autour de 4 intentions éducatives.

Les objectifs éducatifs de l'association Phare

Les objectifs éducatifs sont fixés par le bureau de l'association. Ils sont approuvés et validés par les membres du conseil d'administration regroupant les communes adhérentes.

Ce projet développe les intentions éducatives de Phare, en lien avec son projet associatif.

➤ **Rendre les enfants et les jeunes acteurs de leur temps libre et de leurs projets**

-Favoriser l'implication et la prise d'initiative des enfants et des jeunes dans le fonctionnement de leurs espaces et dans la réalisation de leurs projets.

➤ **Mettre l'accent sur la pratique du « vivre ensemble » dans un collectif où la place de chacun est reconnue et respectée**

- Confronter les enfants et les jeunes à la vie en collectivité et à l'organisation collective de projets.
- Développer les principes d'équité, d'entraide, de solidarité, de citoyenneté.
- Développer l'écoute des autres et l'acceptation de la différence.

- **Permettre aux enfants et aux jeunes d'éveiller leur curiosité et leur envie de découvrir ce qu'ils ne connaissent pas au travers d'une structure d'accueil dynamique et enrichissante**

-Développer la possibilité de découvrir, de s'initier, de créer, d'imaginer.

-Favoriser l'esprit d'ouverture et la découverte de l'environnement en permettant la rencontre, le croisement des publics.

- **Permettre à chacun de s'épanouir dans un cadre de vie autre que celui de la famille et de l'école**

-Instaurer un climat de confiance et d'écoute au sein des structures en construisant des « lieux-repères » pour les enfants, les jeunes et leurs familles.

- Assurer une continuité éducative en proposant des projets et des activités qui complètent, tout en s'y distinguant, ceux de l'école et de la famille.

Mise en œuvre du projet et évaluation

Mode d'intervention de l'association :

- Ouverture d'une Maison des Jeunes à Omonville La Rogue
- Ouverture de Mercredis Récré'actifs sur les communes d'Omonville la Rogue et Auderville
- Ouverture d'un accueil de loisirs itinérant sur 3 communes déléguées (Omonville La Rogue, Jobourg, Auderville) pendant les vacances scolaires
- Réflexion sur des projets intergénérationnels

Ce projet éducatif constitue un guide auquel l'équipe d'encadrement se reportera dans son activité quotidienne. Il donnera plus de rigueur à sa démarche, suscitera la réflexion de chacun, unifiera l'équipe autour d'objectifs et de méthodes communes. Son contenu n'est pas figé. L'association s'appuiera sur la transversalité des actions et sur le travail en partenariat avec les différentes institutions et acteurs du territoire, ceci afin de favoriser l'élargissement et la rencontre des publics. Chacun y sera donc associé de façon active sur le principe de la coopération. Il pourra ainsi être l'œuvre de tous et évoluer en fonction des besoins des enfants, des jeunes et des familles.

Enfin, l'évaluation induit une remise en question permanente de ce projet.

Il doit être revu régulièrement. Les membres du bureau et du CA de l'association sont garants du respect des valeurs énoncées et donc valident, ou non, les projets proposés par la direction.